



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 013-211301049-20260129-DEC2026_015-CC



DECISION DU MAIRE N°DEC2026-015

Publié le 06-02-2026

**Travaux de réfection totale du sol sportif de
la salle de musculation à la Maison du Temps Libre**

Nomenclature ACTES : 1.1

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2020-07-08 du 23 juillet 2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire, mise à jour par la délibération 2025-04-04 du 3 avril 2025,

CONSIDERANT la nécessité d'effectuer des travaux dans la salle de musculation située à la Maison du Temps Libre,
CONSIDERANT l'analyse des offres présentées lors de la consultation de 3 entreprises.

DECIDE

Article 1 : D'attribuer à la société **LETMAN** -ZI Les Palunettes 13220 Châteauneuf-les-Martigues les travaux de réfection totale du sol sportif de la salle de musculation située à la Maison du Temps Libre pour un montant de **13 620€ HT** soit **16 344€ TTC**.
Le chantier devra se terminer le 10 mars 2026.

Article 2 : De signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

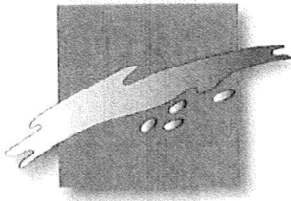
Article 3 : Que les dépenses liées à ces prestations seront prévues au budget de la commune.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 29 janvier 2026



Le Maire,
Maxime MARCHAND



LETMAN

VILLE DE SAUSSET LES PINS

Place des droits de l'homme
 13 960 SAUSSET LES PINS

À l'attention de M. CHEYLAN Pascal

Châteauneuf-les-Martigues, le 21 janvier 2026

■ MAINTENANCE INDUSTRIELLE
 NIVEAUX À GLACES

■ NETTOYAGE
 HAUTE PRESSION

■ PEINTURES INTÉRIEURES
 EXTÉRIEURES - FAÇADES

■ FILMS PROTECTEURS
 SUR VITRAGES

■ REVÊTEMENTS DE SOLS
 SOUPLE - EPOXY - BÉTON CIRÉ

■ FAUX PLAFOND

■ CLOISON MODULAIRE

■ CLOISON PLACOPLÂTRE

■ BÉTON CIRÉ

Nos réf. : FR/BPH

Objet : DEVIS N° 026/26

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-dessous nos meilleures conditions de prix en vue de l'exécution des travaux suivants :

VILLE DE SAUSSET-LES-PINS

SALLE DE MUSCULATION

TRAVAUX DE REFECTION TOTALE DU SOL SPORTIF

I - CARACTERISTIQUES

1.1 Sol	111 m ²
1.2 Seuil de porte	NB 2

Surfaces et mètres linéaires estimés à plus ou moins 5,00 %.

II - DESCRIPTION DES TRAVAUX

2.1 Sol.....	111 m ²
2.1.1 Ragréage	111 m ²
• Balisage et protection, • Dégraissage du sol, • Ponçage, • Aspiration, • Application d'un primaire d'accroche, • Application d'une passe de ragréage, • Ponçage, • Aspiration, • Application d'un primaire d'accroche,	
2.1.2 Sol en dalles PVC	93 m ²
• Fourniture et pose d'un sol en dalles emboitables "ATTRACTION CLEANTECH", de chez « Gerflor », coloris selon le nuancier du fournisseur.	
2.1.3 Sol amortissant.....	18 m ²
• Fourniture et pose d'un sol amortissant en dalles emboitables "Module Fitness Classic", coloris selon le nuancier du fournisseur.	
2.2 Seuil de porte	NB 2
• Fourniture et pose, à l'aide de colle, de seuil de porte de 120 mm de longueur, • Nettoyage de fin de chantier, • Dépose du balisage.	

ISO 9001



DNV

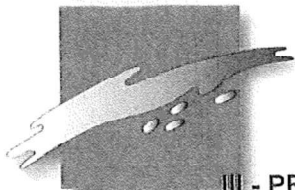
Système Qualité Entreprise

Certification qualité depuis
 juin 1998 ISO9001 édition 2000



Certification Sécurité Entreprise
 depuis 2000





LETMAN

III - PRIX

Pour l'ensemble de ces travaux, notre prix forfaitaire serait de :

MONTANT TOTAL H.T. 13 620,00 €
TVA 20,00% EN SUS

Validité du devis : Compte tenu des augmentations des matières premières, validité du devis = 15 jours.

- MAINTENANCE INDUSTRIELLE
NIVEAUX À GLACES
- NETTOYAGE
HAUTE PRESSION
- PEINTURES INTÉRIEURES
EXTÉRIEURES - FAÇADES
- FILMS PROTECTEURS
SUR VITRAGES
- REVÊTEMENTS DE SOLS
SOUPLE - EPOXY - BÉTON CIRÉ
- FAUX PLAFOND
- CLOISON MODULAIRE
- CLOISON PLACOPÂTRE
- BÉTON CIRÉ

ISO 9001



Certification qualité depuis
juin 1998 ISO9001 édition 2000



Certification Sécurité Entreprise
depuis 2000



IV - CHARGES RESPECTIVES

4.1. Seraient à notre charge :

- Personnel qualifié et encadré,
- Outillage et fourniture pour la bonne exécution des travaux,
- Travaux en heures normales.

4.2. Seraient à votre charge :

- Autorisation de travail,
- Fourniture de l'eau et de l'électricité,
- Enlèvement des divers faisant gêne à la libre évolution de nos travaux,
- DAAT (Diagnostic Amiante Avant Travaux) à nous adresser pour les bâtiments dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997,
- Tous travaux non prévus dans notre devis.

V - DELAI DE REALISATION

- Pour l'ensemble de ces travaux, le temps de réalisation serait d'environ :
 - Approvisionnement du chantier → suivant le coloris choisi et en stock en usine, prévoir entre 2 à 3 semaines
 - Ragréage → 1 jour
 - Temps de séchage du ragréage → 1 jour
 - Pose du revêtement de sol souple et pose de seuils de porte → 2,5 jours

VI - PERIODE DE REALISATION

- Si réception du bon de commande et/ou du bon pour accord signé par M. Le Maire indiquant le début des travaux au 01/02/26 → Travaux terminés 1^{ère} quinzaine de Mars 2026, comme souhaité.

VII - CONDITIONS DE PAIEMENT

- Règlement par virement à 30 jours fin de mois, date de facture.

En espérant que ces conditions nous permettront d'être favorisés de vos ordres et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire qu'il vous plairait de connaître,

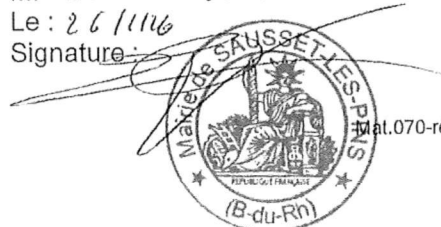
Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

ACCORD CLIENT

M. Le Maire *Maxime Norchard*

Le : 26/11/26

Signature :



Pôle Technique

[Signature]